



Conseil de  
l'Union européenne

**Bruxelles, le 13 juillet 2021  
(OR. en)**

**10335/21**

**EUMC 150  
CSDP/PSDC 352  
CFSP/PESC 657**

## **ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS**

---

Objet: DÉCISION DU CONSEIL portant prorogation du mandat du président du Comité militaire de l'Union européenne et désignation du prochain président du Comité militaire de l'Union européenne

---

**DÉCISION (PESC) 2021/... DU CONSEIL**

**du ...**

**portant prorogation du mandat du président du Comité militaire de l'Union européenne  
et désignation du prochain président du Comité militaire de l'Union européenne**

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, et notamment son article 240,

vu la décision 2001/79/PESC du Conseil du 22 janvier 2001 portant création du Comité militaire de l'Union européenne<sup>1</sup>, et notamment son article 3,

---

<sup>1</sup> JO L 27 du 30.1.2001, p. 4.

considérant ce qui suit:

- (1) En vertu de la décision 2001/79/PESC, le président du Comité militaire de l'Union européenne (ci-après dénommé "Comité militaire") est désigné par le Conseil sur recommandation du Comité militaire réuni au niveau des chefs d'état-major. Conformément à ladite décision, le mandat du président du Comité militaire est de trois ans, sauf décision contraire du Conseil.
- (2) Le 20 février 2018, par la décision (PESC) 2018/297<sup>1</sup>, le Conseil a désigné le général Claudio GRAZIANO comme président du Comité militaire, exceptionnellement pour une période de trois ans et demi à compter du 6 novembre 2018.
- (3) Lors de sa réunion du 19 mai 2021, le Comité militaire réuni au niveau des chefs d'état-major a recommandé que le général Robert BRIEGER soit désigné comme président du Comité militaire pour une période de trois ans débutant le 1<sup>er</sup> juin 2022.
- (4) Le mandat du général Claudio GRAZIANO comme président du Comité militaire devrait donc être prorogé jusqu'au début du mandat du général Robert BRIEGER.
- (5) Le général Robert BRIEGER devrait être désigné président du comité militaire du 1<sup>er</sup> juin 2022 du 31 mai 2025,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

---

<sup>1</sup> Décision (PESC) 2018/297 du Conseil du 20 février 2018 portant désignation du président du Comité militaire de l'Union européenne (JO L 56 du 28.2.2018, p. 33).

*Article premier*

Le mandat du général Claudio GRAZIANO comme président du Comité militaire de l'Union européenne est prorogé jusqu'au 31 mai 2022.

*Article 2*

Le général Robert BRIEGER est désigné comme président du Comité militaire de l'Union européenne du 1<sup>er</sup> juin 2022 au 31 mai 2025.

*Article 3*

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à ..., le

*Par le Conseil*

*Le président*

---